

Questions orales

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je m'excuse, mais il semble que le député n'a pas entendu ma première réponse. Je lui ai dit que bon nombre de ceux qui n'ont plus droit aux prestations se trouvent un autre emploi dans les six ou sept semaines. Nous ne voudrions certainement pas établir un programme qui les inciterait à ne pas se chercher du travail. Nous voulons donc mettre en œuvre un programme qui vise avant tout ceux qui sont les plus durement éprouvés.

En outre, comme je l'ai déjà dit en répondant à d'autres questions, il existe d'autres programmes d'emploi. Il y a notamment le Programme de développement communautaire du Canada qui procure des emplois à bien des gens dans la circonscription du député lui-même. Il est au courant de nos autres programmes de création d'emplois. Nous essayons d'accorder une aide aussi vaste que possible. Nous devons cependant affecter nos ressources très judicieusement. C'est une autre raison qui nous a poussés à inviter les provinces, le secteur privé, les localités et les organismes sans but lucratif à se joindre à nous et à faire leur part d'efforts pour nous permettre de fournir le plus grand nombre d'emplois possible à ceux qui en ont besoin.

M. Riis: Madame le Président, le ministre veut dire par là que ses programmes visent à faire travailler les gens pour leur permettre de toucher de nouveau des prestations d'assurance-chômage. Ce n'est pas le genre de programmes de création d'emploi que notre parti voudrait que le gouvernement mette en vigueur.

* * *

L'ASSISTANCE SOCIALE**ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN FONDS SPÉCIAL POUR LES MUNICIPALITÉS**

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, on m'a demandé de prendre la parole aujourd'hui au nom d'une localité de l'ouest du pays, mais on pourrait faire la même chose pour toutes les villes du Canada. Le maire de Kamloops m'a prié de demander au ministre des Finances de prendre des mesures de secours. Chaque jour, à Kamloops, des centaines de personnes n'ont pas de quoi nourrir leur famille. Elles n'ont droit à aucune prestation. Les ministères des Affaires sociales les invitent à s'adresser à l'église, à l'Armée du Salut et aux banques de nourriture de la ville, car elles n'ont pas droit à l'aide sociale. Le ministre des Finances pourrait-il envisager de créer un fonds spécial pour permettre aux municipalités de tout le pays de donner de la nourriture aux personnes qui ont droit ni à l'assurance-chômage ni à l'aide sociale?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, nous avons au Canada un programme d'aide sociale que le gouvernement fédéral défraye à 50 p. 100. Nous avons également un programme d'assurance-chômage auquel le gouvernement fédéral apporte également une contribution importante. De toute évidence, ces problèmes se présentent lorsqu'il s'écoule un délai entre le moment où une personne n'a plus

droit à l'assurance-chômage et celui où elle a droit aux allocations d'aide sociale.

M. Riis: Il n'y a pas de délai.

M. Lalonde: Mon collègue dit qu'il n'y en a pas. S'il n'y en a pas, ces personnes vont toucher des allocations d'aide sociale.

Mlle Jewett: Elles n'y ont pas droit.

M. Lalonde: Ma chère collègue ferait mieux de s'expliquer davantage.

Mlle Jewett: Vous ne comprenez pas. Elles n'y ont pas droit.

* * *

LES FINANCES**LES FRAIS ADMINISTRATIFS DES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT**

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Finances, s'il veut bien cesser un instant de s'occuper de ses collègues pour m'accorder son attention.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Dans son exposé budgétaire d'hier, le ministre a annoncé deux décisions qui feront perdre des emplois au Canada. La première est celle d'augmenter dans une proportion de 40 à 50 p. 100 les primes d'assurance-chômage. La seconde consiste à refuser de revenir sur la diminution des déductions pour amortissement qui a été décidée dans le budget de novembre 1981. A l'en croire, ces deux décisions ont été prises pour éviter d'accroître le déficit. Comme le ministre peut-il justifier ces décisions alors que le gouvernement va continuer à dépenser de l'argent inutilement, comme le montre l'augmentation de 17.1 p. 100 des frais administratifs des 12 principaux ministères du gouvernement, dont j'ai parlé hier?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, nous étudions en permanence la question des frais administratifs de la Fonction publique. Le président du Conseil du Trésor aura l'occasion d'aborder cette question sous peu. Je suis prêt à donner au député toutes les raisons expliquant certaines augmentations dans des ministères précis. Le ministre concerné aura cependant l'occasion d'étudier les chiffres qu'a cités le député et de faire le point sur l'ensemble de la situation. Par ailleurs, je me permets de rappeler que les divers comités parlementaires ont examiné ces dépenses quand les prévisions budgétaires ont été déposées et que le Parlement les a approuvées. J'invite mon ami à tenir compte des études qui ont été effectuées à propos des divers programmes de dépenses.

LES MESURES POUR RÉDUIRE LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'ai du mal à comprendre pourquoi le ministre affirme que la question que j'ai soulevée pourra être étudiée dans un certain temps. Il aurait dû s'en occuper avant de prendre une décision. Par ailleurs, ces dépenses n'ont pas été approuvées par le Parlement; elles ont été approuvées par la majorité libérale au Parlement.